



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 6 juin 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel.

#### Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Michaël Quernez  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martie Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h

Absent : Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

**3. EXPOSITION « MILES HYMAN, L'ENTRE-DEUX MONDES »**  
**CHAPELLE DES URSULINES ET LA MAISON DES ARCHERS, DU 2 JUIN**  
**AU 7 OCTOBRE 2018 : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES CARTES**  
**POSTALES ET DE L’AFFICHE**

Exposé :

L'exposition « **Miles Hyman, l'Entre-deux mondes** » sera présentée à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des archers du **2 juin au 7 octobre 2018** afin de faire découvrir son travail, sa technique, son univers et son regard sur la Ville de Quimperlé.

A cette occasion, sont présentés pour la première fois au public, les 12 tableaux (huile sur toile) de Quimperlé, réalisées spécialement par l'artiste dans le cadre de cette exposition, qu'il a intitulés les « douze énigmes inélucidées de Quimperlé ».

La Ville de Quimperlé a décidé de reproduire sous forme de cartes postales les 12 tableaux de Quimperlé de Miles Hyman. Les 12 cartes postales seront tirées en 500 exemplaires par série, soit 6 000 exemplaires pour l'ensemble.

Il est proposé que les cartes postales soient vendues par la Ville de Quimperlé à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des Archers au prix public comme suit :

- Carte postale de Miles Hyman (du n°1 au n° 12) : **1,20 € l'exemplaire**
- Coffret de 12 cartes postales (du n°1 au n° 12) : **14,40 € l'exemplaire**

Il est également proposé que l'affiche de l'exposition soit vendue à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des Archers au prix public de **1€ l'exemplaire**.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le tarif de vente des cartes postales à 1,20 € l'exemplaire et du coffret de 12 cartes postales à 14,40 € l'exemplaire.
- de fixer le tarif de vente de l'affiche à 1€ l'exemplaire.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 30 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

